

***Mémoire de Ville de Laval
à l'attention de la commission des affaires sociales
sur le phénomène de l'itinérance à Laval***



Septembre 2008

Comité de rédaction

Rédaction :

- Martin Métivier, travailleur social et chef de division, Division urgence sociale

Révision :

- Michel Paré, Inspecteur, Division intervention de quartier, Service de police
- Sylvie Murphy, Inspecteur-chef, Surveillance du territoire, Service de police

Correction et mise en page :

- Chantal Filion, commis-sténo, Division intervention de quartier

Nos coordonnées

Ville de Laval

1, Place du Souvenir
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : 450 978-8000 ou 311

Division urgence sociale

664, rue Saint-André
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : 450 662-4595
Télécopieur : 450 662-8534
www.info.ville.laval.qc.ca

Acronymes

CSSSL : Centre de santé et de services sociaux de Laval
ASSSL : Agence de la santé et des services sociaux de Laval
ISQ : Institut de la statistique du Québec
ROIIL : Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval
SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. PORTRAIT DE LA VILLE DE LAVAL	1
1.1 HISTORIQUE	1
1.2 DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	1
1.3 DONNÉES RELATIVES À L'HABITATION À LAVAL	2
2. LA DIVISION URGENCE SOCIALE	3
2.1 HISTORIQUE	3
2.2 MANDAT DE LA DIVISION URGENCE SOCIALE	3
3. LA PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE À LAVAL	5
3.1 DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE	5
3.2 PORTRAIT GLOBAL DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ITINÉRANCE À LAVAL	5
3.2.1 L'ITINÉRANCE SITUATIONNELLE	6
3.2.2 L'ITINÉRANCE CYCLIQUE	7
3.2.3 L'ITINÉRANCE CHRONIQUE	7
3.3 LA PÉNURIE DE LOGEMENT ABORDABLE	7
3.3.1 IMPACT SUR LE PROCESSUS D'INSERTION	8
3.3.2 IMPACT SUR LE NOMBRE D'ÉVICTIONS	8
4. MANDAT DE LA DIVISION URGENCE SOCIALE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE	8
4.1 HISTORIQUE DE L'INTERVENTION	9
4.1.1 L'AVANT ACCUEIL ST-CLAUDE	9
4.1.2 L'ACCUEIL ST-CLAUDE (2003 À 2006)	9
4.1.3 SITUATION ACTUELLE (DEPUIS 2006)	10
5. LES DÉFIS RÉGIONAUX EN REGARD DE L'OFFRE DE SERVICE EN ITINÉRANCE	10
5.1 RESSOURCE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES EN DIFFICULTÉ	10
5.2 RESSOURCE DE DÉGRISEMENT	10
5.3 IMPACT D'UN TRANSFERT VERS LES GÎTES MONTRÉALAIS	11
5.4 LIMITES RELATIVES AUX HÉBERGEMENTS PRIVÉS	11
5.5 IMPACTS RÉGIONAUX DE L'ITINÉRANCE	11
6. PISTES DE SOLUTION	12
6.1 LA CONCERTATION	12
6.2 RESSOURCE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE	12
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	13

Introduction

La problématique de l'itinérance est une notion complexe. Les causes expliquant la rupture d'un individu avec son environnement social et le processus qui le mène jusqu'à la rue sont multifactorielles. La réalité de l'itinérance varie aussi d'une région à une autre en fonction de l'organisation des services et de la réalité socioéconomique.

Ce mémoire se veut un portrait global du phénomène de l'itinérance à Laval qui est pourtant l'une des régions les plus favorisées au Québec. Nous y présenterons le modèle unique d'intervention municipale en matière psychosociale.

Nous y avancerons des pistes d'explication du phénomène et un aperçu des principaux défis de la région par rapport à cette problématique.

1. Portrait de la Ville de Laval

1.1 Historique

Issue de la fusion des 14 municipalités de l'Île-Jésus en 1965, Ville de Laval a une superficie de 246,0 Km².

Laval a la particularité d'être à la fois une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville. Cette réalité teinte de façon importante l'organisation des services en santé et services sociaux dans le contexte où le territoire ne compte qu'une Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) et un Centre de santé et des services sociaux (CSSS).

1.2 Données sociodémographiques

Entre 2001 et 2006, Laval a connu une croissance démographique de 5,2%, soit près de deux fois plus que la croissance provinciale qui se situait à 2,7%. En 2007, la population de Laval s'élève à 381 651 habitants. Selon l'Institut de la statistique du Québec, «Laval est la deuxième région du Québec quant à la densité de peuplement (1551,6 habitant/km²)».

Toujours selon l'ISQ, les données dressent un portrait enviable quant aux indicateurs socioéconomiques de la population lavalloise dans son ensemble. Au niveau du marché du travail, on note la création de 15 500 emplois en 2007. C'est la huitième hausse annuelle consécutive pour la région à cet effet. Laval possède le taux d'emploi le plus élevé des régions administratives, ce dernier se situant à 65,7%.

Au niveau du revenu personnel disponible par habitant, Laval se classe au 4e rang des régions administratives, celui-ci étant établi à 23 882,00 \$. Le taux de chômage de la région est en baisse à 5,1%, alors que pour l'ensemble du Québec, il se situe à 7,2%. Le taux d'assistance emploi, qui se situait à 4,4% en 2006, est aussi inférieur à celui de la province qui était de 7,6%.

1.3 Données relatives à l'habitation à Laval

Au niveau du logement, il est important de noter que sur l'ensemble des 144 200 logements privés recensés en 2006, 68,8% des ménages sont propriétaires, soit plus des 2/3 (données obtenues dans le cadre du Recensement 2006).

Bien que le portrait régional soit positif, nous notons des écarts importants d'un secteur à l'autre de la Ville quant aux conditions socioéconomiques. Le tableau suivant permet d'identifier trois secteurs où, en fonction de différents indices statistiques, la pauvreté est plus présente, soit les quartiers Pont-Viau, Laval-des-Rapides et Chomedey. D'autres zones de pauvreté sont aussi présentes dans les quartiers de St-François, St-Vincent-de-Paul et Laval-Ouest. Selon les données de l'ISQ, nous pouvons évaluer le nombre de prestataires de la sécurité du revenu à plus de 16 700 personnes. La prestation de base de la sécurité du revenu se situe actuellement, pour un adulte sans contrainte à l'emploi, à 575,33\$ mensuellement.

**Tableau comparatif des différents secteurs d'aménagement
et ex-villes de Laval
(données extraites du Recensement 2006 – Statistiques Canada)**

Secteur	Ancienne municipalité	Population	Ratio propriétaire/locataire	Revenu médian des familles	Taux de chômage	% faible revenu (avant impôts) - 2005
1	Duvernay	28070	6,38	80479	4,3	6,1
	Saint-François	16140	7,17	64901	4,9	11,3
	St-Vincent-de-Paul	14335	1,17	58864	5,2	13,2
2	Pont-Viau	14465	0,90	51839	7,0	18,4
	Laval-des-Rapides	34560	0,71	56085	6,5	17,8
3	Chomedey	90085	1,34	55635	7,3	19,2
4	Îles-Laval	985	17,50	103113	4,6	3,3
	Laval-Ouest	11120	4,58	67062	4,1	10,8
	Laval-sur-le-lac	765	12,50	183792	3,9	0
	Sainte-Dorothée	28710	6,05	81396	4,2	9,9
5	Fabreville	41590	6,38	70323	5,2	7,3
	Ste-Rose	30590	4,06	80544	4,9	7,1
6	Vimont	28750	2,23	71552	4,9	8,0
	Auteuil	24450	9,06	79518	4,7	8,5
Laval		364620	2,21	66988	5,5	12,3

2. La Division urgence sociale

La Division urgence sociale est la seule structure municipale en intervention psychosociale au Québec. Bien implantée dans le réseau de services en santé et services sociaux de la région, la division se caractérise par sa disponibilité (24 heures par jour, 7 jours semaine), sa mobilité (réponse immédiate aux situations d'urgence) et ses mandats d'intervention en contexte volontaire ou bien non-volontaire. Ville de Laval prévoit pour cette division un budget annuel de plus de 750 000,00 \$.

2.1 Historique

Initialement créée sous l'appellation de Division du bien-être social de Laval, la Division urgence sociale fut mise sur pied lors de la fondation de Ville de Laval en 1965 et par l'adoption du règlement L2. Ce règlement définit le champ de responsabilité de la division soit : «la responsabilité des enquêtes au point de vue bien-être social, du placement, de la réhabilitation et de la révision périodique des dossiers du bien-être social des habitants et contribuables de la Ville». Le service relève alors de la Direction générale.

Bien que la plupart des autres services municipaux de bien-être social de la province aient disparu au cours des années '70, Ville de Laval a maintenu ce service afin d'assurer à ses citoyens un accès permanent à des services sociaux d'urgence.

En 1990, la division s'est vue intégrée au Service des loisirs à la Direction de la vie communautaire. Puis, en 1995, la Ville de Laval crée le Service de protection des citoyens qui regroupe les Services de police, des incendies, des mesures d'urgence et du bien-être social. En 1999, l'appellation de Division du Bien-être social fut changée pour Division urgence sociale.

Depuis 2006, la Division urgence sociale fait partie intégrante du Service de police au niveau de la Division intervention de quartier. Ce service municipal est unique au Québec et permet aux citoyens lavallois d'obtenir rapidement et en tout temps des services psychosociaux d'urgence.

2.2 Mandat de la Division urgence sociale

La Division urgence sociale compte cinq (5) intervenantes sociales, un auxiliaire social (commis) et un (1) chef de division. Le personnel de la division intervient en première ligne, en support aux services d'urgence (police, incendie, Urgences-santé), aux huissiers de justice, aux autres services municipaux, aux organismes communautaires et au réseau de la santé et des services sociaux auprès de la population lavalloise pour les problématiques suivantes :

- Dépendances (alcoolisme, jeu pathologique et toxicomanie)
- Évictions
- Incendies
- Insalubrité

- Itinérance (hébergement)
- Pénurie de logement
- Personnes en perte d'autonomie
- Problèmes familiaux (violence intrafamiliale/adultes)
- Problèmes financiers (assistance alimentaire et de première nécessité)
- Santé mentale (intervention d'urgence et de crise, requêtes pour examen psychiatrique et application de la Loi P.38)
- Sécurité civile (inondations, viaduc de la Concorde, Frazil 2004, Verglas 2000, etc.)
- Violence conjugale

La majorité des demandes d'intervention proviennent d'un tiers (famille, ami, voisin, intervenant ou professionnel de la santé) et l'intervention directe auprès du citoyen en difficulté s'effectue sous la forme d'un «reaching out». En effet, les intervenantes sociales de la division effectuent un contact direct avec le citoyen à son domicile. Cette intervention dans le milieu permet une évaluation psychosociale plus complète et permet d'apprécier l'urgence et la dangerosité de la situation. Les intervenantes prennent les mesures nécessaires pour stabiliser une situation critique (assistance matérielle, support psychosocial, hébergement, accompagnement, suivi intensif et parfois, transport forcé vers un centre hospitalier). Un suivi est assuré auprès du citoyen jusqu'à ce que la situation de crise/d'urgence se soit résorbée ou bien que ce dernier ait été pris en charge par un organisme pouvant assurer un suivi à plus long terme.

Le citoyen a aussi directement accès aux intervenantes, soit par téléphone ou bien aux locaux de la division du lundi au vendredi en après-midi. Les intervenantes peuvent toutefois intervenir sur la route à toute heure du jour et de la nuit.

En 2007, les intervenantes de la Division urgence sociale ont traité plus de 2645 dossiers, dont 312 furent initialement référés par le Centre des appels d'urgence CAU-911. De plus, 2990 citoyens ont été assistés aux niveaux alimentaire et matériel au cours de 2007, pour une valeur de près de 140 000,00 \$.

3. La problématique de l'itinérance à Laval

Il nous sera difficile de dresser un portrait précis de la situation de l'itinérance sur le territoire de Laval compte tenu que les outils informatiques actuels ne nous permettent pas de procéder à l'analyse croisée des données contenues dans nos dossiers. Nous pourrions toutefois donner à la commission un aperçu général du phénomène en regard des problématiques connexes et des caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation d'itinérance.

4.1 Définition de l'itinérance

Dans l'optique d'utiliser une nomenclature commune, nous utiliserons la définition de la personne en situation d'itinérance retenue par cette commission soit :

«La personne en situation d'itinérance n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable».

«Trois différents types sont généralement reconnus :

L'itinérance situationnelle, qui se rapporte aux personnes momentanément sans logement alors qu'elles ont généralement un toit;

L'itinérance cyclique, qui fait référence aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue;

L'itinérance chronique, la plus visible, qui concerne les personnes qui n'ont pas eu de logement stable depuis une longue période de temps».

Nous considérons aussi l'itinérance comme une étape du processus de « désaffiliation sociale » tel qu'élaboré par Carle et Bélanger-Dion (2003). La notion de processus est centrale à la compréhension de la problématique des « sans gîtes ». Cette notion teinte de façon importante notre approche clinique auprès de cette clientèle.

4.2 Portrait global de la problématique de l'itinérance à Laval

La problématique de l'itinérance sur le territoire de Laval est peu visible car on n'y observe pas d'itinérance chronique, telle que celle rencontrée au centre-ville de Montréal. De plus, les citoyens ne sont pas indifférents à la situation des personnes sans gîte et contactent d'emblée le Service de police, la Division urgence sociale, un organisme communautaire ou l'un des quatre (4) CLSC du territoire, afin qu'une assistance soit apportée à cette personne. Lors de nos interventions, il est fréquent que le citoyen signalant la situation aux autorités ait déjà payé un repas à la personne sans gîte, ou bien lui ait proposé un transport vers un organisme pouvant l'assister.

4.2.1 L'itinérance situationnelle

Malgré l'absence visible de personnes sans abri, le territoire compte bon nombre de personnes vivant des épisodes d'itinérance, auprès desquelles la Division urgence sociale, les policiers, les organismes communautaires et le Centre de santé et de services sociaux de Laval doivent intervenir. La majorité des personnes se retrouvant sans gîte sur le territoire sont dans cette catégorie, soit environ 300 personnes annuellement.

Ces personnes se retrouvent sans gîte car elles sont sans ressource, sans réseau de soutien. Elles étaient souvent déjà fragilisées au plan socioéconomique et un événement a déclenché le processus de désinsertion. Les principaux éléments déclencheurs du processus de désinsertion que nous rencontrons dans notre pratique sont :

- ⇒ Perte d'emploi, endettement;
- ⇒ Éviction;
- ⇒ Incendie;
- ⇒ Séparation;
- ⇒ Expulsion du domicile familial;
- ⇒ Expulsion d'un lieu de résidence en dépannage.

La majorité des personnes pour lesquelles la division intervient sont déjà fragilisées en regard de problèmes de santé mentale ou bien de dépendance (alcool, jeu pathologique, toxicomanie).

La Division urgence sociale intervient souvent auprès de personnes dépannées chez des connaissances qui se voient expulsées et sans autre ressource d'hébergement. Ces personnes ont souvent épuisé leur réseau naturel et se retrouvent finalement en rupture sociale complète.

La division intervient de plus en plus auprès de jeunes adultes présentant un problème de consommation de drogue important (cannabis, amphétamines, ecstasy) et qui présentent des symptômes psychotiques ou bien des troubles relationnels importants. Ces jeunes adultes demeurent chez leurs parents sans occuper d'emploi, ou bien sans poursuivre d'études. Les parents ont souvent initié des demandes d'aide qui se sont avérées infructueuses compte tenu du refus de leur enfant à participer à une telle démarche. L'expulsion du domicile familial devient alors la solution pour ces parents qui endurent souvent des situations de violence durant plusieurs années.

4.2.2 L'itinérance cyclique

L'itinérance cyclique est observée pour environ le quart des dossiers d'hébergement que la division traite, soit environ une centaine annuellement. La majorité de ces personnes présentent des problématiques au niveau de la santé mentale et/ou de dépendance (drogue, alcool, jeu pathologique) de longue date.

Plusieurs clients connus de la division ont pu être stabilisés au niveau de l'hébergement mais les épisodes d'itinérance suivent les rechutes. D'autres personnes présentent des troubles relationnels importants (troubles de la personnalité) et nécessitent des interventions récurrentes afin de gérer les crises et stabiliser leur situation. Ces interventions s'échelonnent sur plusieurs mois. Plusieurs personnes aux prises avec ce type de problématique refusent d'emblée toute forme de ressource d'hébergement. Il arrive aussi fréquemment que leurs comportements contribuent à leur exclusion de plusieurs ressources d'hébergement, ce qui rend l'intervention d'autant plus difficile.

4.2.3 L'itinérance chronique

Au cours des dernières années, nous n'avons eu qu'une (1) personne répondant à la définition d'itinérance chronique. Cette personne souffrait d'un problème de santé mentale, sans toutefois présenter de symptômes justifiant une intervention d'autorité de la division. Elle refusait toute forme d'assistance. Cette personne fut itinérante durant plus de 6 ans avant qu'elle ne soit finalement judiciairisée suite à des vols de subsistance (nourriture), des méfaits publics et à de multiples bris de conditions.

4.3 La pénurie de logement abordable

La pénurie de logements qui affecte le territoire de Laval depuis 2002 a eu un impact important sur les citoyens qui se retrouvent sans logis. C'est à notre avis le facteur de nature structurelle ayant le plus d'impact sur le processus de désaffiliation sociale et sur les difficultés rencontrées lors de l'amorce d'insertion.

La rareté des logements a poussé le prix de ces derniers à la hausse. La durée des hébergements s'est donc allongée au cours des années. L'impact se constate rapidement au niveau statistique de la division où les coûts relatifs aux hébergements ont presque doublé depuis les trois dernières années.

En 1995, le taux d'inoccupation (logements libres) pour l'ensemble du Québec était de 7%. Après un creux de 0,5% en 2002 pour la région de Laval, le taux se situe actuellement à 2,7% (2007). La SCHL a déterminé le taux d'équilibre à 3%. Bien que le taux d'inoccupation ait augmenté, la situation de logement n'est pas évidente pour les personnes à faible revenu à la recherche d'un logement. Au Québec, le coût moyen des loyers est passé de 463,00 \$ en 1995 à 589,00 \$ en 2006. Actuellement à Laval, il en coûte 640,00 \$ mensuellement pour louer un logement comptant deux (2) chambres à coucher (4½).

4.3.1 Impact sur le processus d'insertion

Depuis 2002, la pénurie de logements a occasionné une pression importante sur les demandes d'habitation à loyer modique (HLM) et les autres types de logements sociaux (OSBL, coopérative d'habitation). Les listes d'attente en vue de l'obtention du logement abordable sont importantes et le délai d'attente est de plusieurs années. Il est donc difficile pour une personne qui se retrouve sans domicile de se trouver un logement; les logements abordables ne sont pas disponibles et les logements privés sont trop dispendieux. Les solutions alternatives, sur le territoire lavallois, sont les maisons de chambre et la colocation qui comportent leur part d'aléas : colocations insatisfaisantes, milieux parfois difficiles et instables.

4.3.2 Impact sur le nombre d'évictions

Compte tenu de la pression sur le marché locatif, on note une augmentation importante du nombre d'évictions sur le territoire qui est passée de 43 en 1999 à 90 en 2007. Le fait d'avoir fait l'objet d'une éviction a un impact important sur la capacité de la personne à se reloger car l'enquête de crédit et la vérification à la Régie du logement en feront nécessairement un locataire indésirable.

4. Mandat de la Division urgence sociale en matière d'itinérance

Lors de la prise en charge d'une personne vivant un épisode d'itinérance, les intervenantes de la division évaluent la nature des problématiques connexes ayant déclenché le processus de désinsertion. L'objectif de l'intervention ne se limite pas à répondre au besoin d'hébergement mais bien de déterminer le fil conducteur du processus de désaffiliation et d'intervenir à cet effet. L'hébergement d'urgence permet de stabiliser la situation de la personne qui se retrouve sans gîte afin de l'assister dans ses démarches en vue :

1. d'obtenir un revenu;
2. d'effectuer les démarches de référence vers une ressource appropriée (désintoxication, thérapie, centre de crise, centre hospitalier);
3. de chercher un hébergement autre que l'hébergement d'urgence (chambre, logement supervisé, logement autonome);
4. d'obtenir les services de santé requis par la condition de la personne : évaluation médicale, obtention de médicaments, obtention de la carte d'assurance-maladie.

4.1 Historique de l'intervention

4.1.1 L'avant Accueil St-Claude

Avant 2003, la Division urgence sociale assumait déjà depuis plusieurs années l'intervention auprès des adultes sans logis. La division avait recours à des foyers d'hébergement privés afin d'héberger temporairement les citoyens qui se retrouvaient à la rue. Le «Motel le Vicomte», qui avait pignon sur rue sur le boulevard des Laurentides, fut aussi utilisé à quelques reprises afin d'offrir un gîte aux personnes interceptées par les policiers durant la nuit. Les intervenants de la division rencontraient alors ces dernières dès le lendemain matin afin d'évaluer la situation et de l'orienter vers les ressources appropriées.

4.1.2 L'Accueil St-Claude (2003 à 2006)

En 2003, l'Accueil St-Claude ouvre ses portes. Neuf (9) lits de dépannage y sont disponibles, tant pour les femmes (quatre lits) que pour les hommes (cinq lits). Les personnes ayant besoin d'un dépannage d'urgence pouvaient y être admises pour une période de sept (7) jours afin d'initier les démarches en vue de stabiliser leur situation.

L'avantage principal que présentait l'Accueil St-Claude était le fait qu'il servait de point de chute pour l'ensemble de la clientèle itinérante de Laval. Dès le matin suivant leur admission, des démarches étaient entreprises. La période de sept (7) jours permettait les démarches en vue d'orienter la personne vers les ressources appropriées (désintoxication, logement supervisé, ressources en santé mentale, sécurité du revenu, etc.).

Suite à ce séjour, certains clients pouvant bénéficier d'une ressource plus encadrée étaient orientés vers les ressources d'hébergement privées, avec lesquelles la Division urgence sociale avait des ententes de paiement. La division pouvait alors défrayer jusqu'à 14 jours d'hébergement. De façon générale, les personnes orientées vers ces ressources présentaient soit des contraintes à l'emploi ou un potentiel de réinsertion. Dès l'obtention de revenus, les personnes assumaient les coûts reliés à l'hébergement ou bien quittaient dans un logement ou une chambre privée.

Le 6 octobre 2006, suite au non-renouvellement d'une subvention émanant de l'IPAC (Instance de partenariat en action communautaire du Gouvernement fédéral), l'Accueil St-Claude fermait ses portes. Le territoire lavallois se retrouvait alors sans gîte pour les citoyens adultes sans abri.

4.1.3 Situation actuelle (depuis 2006)

Depuis la fermeture de l'Accueil St-Claude, la Division urgence sociale et les organismes du milieu assurent l'intervention auprès des personnes sans abri. La division a recours à cinq (5) ressources d'hébergement privées de type chambre et pension, dont deux (2) pour hommes dans le secteur de Pont-Viau et trois (3) pour personnes âgées dans le secteur de Chomedey.

Le nombre de places disponibles dans ces ressources varie d'un mois à l'autre. Il arrive régulièrement que ces dernières affichent complet. Les intervenantes de la division doivent alors solliciter les gîtes montréalais.

*Tableau des interventions de la Division urgence sociale
« Hébergement et itinérance » (2005-2006-2007)*

	2007	2006	2005
Dossiers reliés à l'hébergement	392	431	404
Orientés à l'Accueil St-Claude	s.o.	64*	84
Orientés vers les gîtes de Montréal	101	115	104
Orientés en Foyer d'hébergement	96	72	79
Incendies (familles assistées)	33	28	32
Évictions	90	89	95

*Note * : Fermeture de l'accueil St-Claude le 2006-10-06*

5. Les défis régionaux en regard de l'offre de service en itinérance

L'ensemble des organismes de la région s'entendent par rapport au fait qu'une ressource d'hébergement d'urgence est nécessaire sur le territoire. Bien que la Division urgence sociale intervienne en première ligne, des « trous de services » existent sur le territoire.

5.1 Ressource d'hébergement pour femmes en difficulté

À l'exception des trois (3) ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, depuis la fermeture de l'Accueil St-Claude, il n'y a aucune place d'hébergement pour les femmes en difficulté sur le territoire. Bien que nous utilisions exceptionnellement les ressources privées pour personnes âgées pour certaines citoyennes, nous devons régulièrement orienter ces dernières vers les gîtes pour femmes montréalais.

5.2 Ressource de dégrisement

Nous n'avons actuellement sur le territoire aucune ressource de dégrisement, ce qui oblige les policiers à garder dans leurs locaux les individus intoxiqués. L'urgence de la Cité de la santé de Laval voit aussi bon nombre d'individus intoxiqués occuper ses lits

à l'urgence, ce qui a un impact important au niveau de la prestation de soins et des délais d'attente.

5.3 Impact d'un transfert vers les gîtes montréalais

Lorsqu'un citoyen est transféré vers les gîtes montréalais, il y a automatiquement un « bris de service », car il nous est difficile d'assurer un suivi à distance. La situation est d'autant plus problématique lorsque le citoyen a un suivi médical, un dossier actif à la sécurité du revenu, lorsqu'il étudie ou bien occupe un emploi à Laval.

Nous observons souvent des lavallois sans gîte revenir sur le territoire après un transfert vers les gîtes montréalais et préférer dormir dans leur voiture ou bien dans un parc.

5.4 Limites relatives aux hébergements privés

Bien que fort utiles et appréciés, les foyers privés ne peuvent représenter des solutions à long terme. Ces foyers sont ouverts depuis les années '70 et nous croyons qu'il pourrait y avoir cessation des services dans les prochaines années et rien actuellement ne nous permet de croire à une relève. De plus, il nous est impossible d'y procéder à des admissions de nuit et les ressources affichent régulièrement complet. Il nous est aussi impossible d'y orienter des personnes intoxiquées.

5.5 Impacts régionaux de l'itinérance

Bien que difficilement calculables, les impacts de l'itinérance sont importants sur le territoire. Il est actuellement de plus en plus difficile de stabiliser les personnes sans abri compte tenu du manque de ressources.

Les principaux impacts sont :

- ⇒ Détérioration de l'état de santé physique et mental;
- ⇒ Instabilité résidentielle qui perdure;
- ⇒ Perte d'emploi ou bien difficulté à en trouver un;
- ⇒ La criminalité (vols, prostitution, activités illicites, vagabondage, occupation d'espaces publics, insécurité) et la judiciarisation qui en découle;
- ⇒ Interventions policières récurrentes et plus longues compte tenu des démarches nécessaires pour trouver un hébergement (arrivée des policiers, appel à l'intervenant de garde, démarches d'hébergement et transport);
- ⇒ Interventions répétitives pour une même personne car certaines refusent d'être orientées vers les gîtes montréalais;
- ⇒ Le phénomène de portes tournantes à l'urgence de la Cité de la santé qui occasionne des coûts de système importants (policiers, ambulanciers, soins de santé).

6. Pistes de solution

6.1 La concertation

Déjà bien amorcée et facilitée par le modèle d'organisation des services, la concertation entre les différents organismes, tant institutionnels que communautaires, est nécessaire pour intervenir au niveau des problématiques sous-jacentes à l'itinérance.

Un organisme ne peut porter à lui seul le mandat d'intervenir auprès des citoyens sans gîte compte tenu des multiples facettes de cette problématique.

6.2 Ressource d'hébergement d'urgence

La mise sur pied d'une ressource d'hébergement d'urgence pour personnes sans gîte aurait de multiples avantages :

- Point de chute pour les personnes sans gîte;
- Point de service pour tous les organismes intervenant en regard de cette problématique;
- Accès 24/7 à des lits d'urgence.

Références bibliographiques

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LAVAL (2007). Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir et réduire l'itinérance. 12 pages.

CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION (2007). Second regard sur l'itinérance à Laval. Du constat à la mise en place de nouvelles pratiques. 14 pages.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (2006). Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006. Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec. Les statistiques. 659 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2008). Bulletin statistique régional. Laval. 28 pages.

STATISTIQUES CANADA. Recensement 2006.